

# Private Impact Assessment : une obligation légale mais aussi une opportunité de compétitivité

## Réaliser un PIA et gagner en compétitivité

La récente réforme de la loi Informatique et Libertés et le règlement général sur la protection des données (ci-après le « RGPD ») entérinent le recours à des **analyses d'impacts sur la vie privée** (i.e. Privacy Impact Assessment, ci-après le « PIA »).

Outre l'utilité certaine de cet outil pour les développements de projet respectueux des principes de Privacy et Security by design imposés par le RGPD, le PIA est à présent obligatoire **dans l'hypothèse d'un traitement de données qui comporterait un risque élevé** d'atteinte aux droits.

*Compte tenu de l'essor de l'économie numérique, s'assurer d'un dispositif Privacy by design robuste et qualitatif permet de renforcer la confiance du marché et donc de gagner en compétitivité.*

Le PIA est réalisé en amont dans le cadre d'accompagnement de projet dès la conception mais également dans le cadre d'une réévaluation dynamique au cours du cycle de vie des traitements.

Notre démarche est conforme aux référentiels et outils méthodologiques publiés et recommandés par la CNIL. Elle est construite sur la base de méthode de gestion des risques de type SSI EBIOS et de gestion de projet.

Le facteur clé de son succès réside dans l'enrichissement de cette approche par une analyse juridique focalisée sur les modalités du traitement et la justification de sa légitimité, qui permet de dimensionner le PIA et de moduler la profondeur de l'analyse effectuée. Un PIA se compose des éléments suivants :

- ✓ une étude de la nécessité
- ✓ une étude de la proportionnalité
- ✓ une étude des risques pour les droits des personnes concernées
- ✓ une étude des mesures prises pour couvrir les risques



# Dans quel cas réaliser un PIA ?

Traitement relatif aux infractions, condamnations ou mesures de sûreté

Traitement ayant pour finalité la surveillance systématique à grande échelle d'une zone accessible au public

Traitement ayant pour finalité l'évaluation systématique et approfondie d'aspects personnels concernant des personnes physiques, y compris le profilage, et sur la base de laquelle sont prises des décisions produisant des effets juridiques

Traitement à grande échelle de données sensibles

Un PIA pourra également être recommandé dans les cas suivants : traitement de données à grande échelle ou faisant appel à des technologies disruptives, croisement de sources de données, etc.

## Notre démarche envisagée pour l'élaboration d'un P.I.A

### Identifier les traitements qui nécessitent un PIA

lorsque le traitement est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes



### Conduire les analyses d'impact sur les traitements choisis

- ✓ Collecter la documentation pertinente ;
- ✓ Solliciter les acteurs-clés en interviewant le DPO et toutes les parties prenantes impliquées sur le traitement



### Arbitrer la profondeur d'analyse

- ✓ S'adapter à la sensibilité du traitement ;
- ✓ S'appuyer sur les recommandations fournies par la CNIL et les instances européennes




### Le PIA devra :



- Décrire la nature, le périmètre, le contexte et les finalités du traitement concerné ;
- Définir le caractère légitime et proportionné du traitement ;
- Identifier les risques potentiels sur les droits et les libertés des personnes concernées : impact et probabilité d'occurrence ;
- Décrire les mesures envisagées pour prévenir les risques ;
- Comporter des plans d'action préventif / curatif ;

## PwC Société d'Avocats

  
**550 Avocats et professionnels en France**

  
**68 Associés en France**

  
**9 bureaux dans l'Hexagone**

  
**158 pays**  
Présence de PwC dans le monde

## Contacts

**Sandrine Cullaffroz-Jover**

Avocat, Directeur

[sandrine.cullaffroz-jover@pwcavocats.com](mailto:sandrine.cullaffroz-jover@pwcavocats.com)

**Cécile Debin**

Avocat, Associée

[cecile.debin@pwcavocats.com](mailto:cecile.debin@pwcavocats.com)

**Christophe Guénard**

Avocat, Associé

[christophe.guenard@pwcavocats.com](mailto:christophe.guenard@pwcavocats.com)